

SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

DECISION N° 2021/115/ EOLIEN OLERON ATLANTIQUE-SUD / 4
PROJET DE PARC EOLIEN EN MER OLERON ATLANTIQUE-SUD (17)

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-1 et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé, reçus le 3 février 2021, de Madame Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique et de Madame Annick GIRARDIN, ministre de la Mer,
- vu sa décision n°2021/10/EOLIEN OLERON ATLANTIQUE-SUD/1 du 3 février 2021, désignant Monsieur Francis BEAUCIRE président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de parc éolien en mer Oléron Atlantique-Sud,
- vu sa décision n°2021 /33/ EOLIEN OLERON ATLANTIQUE-SUD/2 du 3 mars 2021, désignant les membres de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n°2021 /108/ EOLIEN OLERON ATLANTIQUE-SUD/3 du 28 juillet 2021, arrêtant les modalités du débat public et son calendrier,
- vu le dossier de concertation du maître d'ouvrage en date d'août 2021,

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Le dossier du maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager le débat public sur le projet de parc éolien en mer Oléron Atlantique-Sud.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO